



75 % des élèves Centre de Formation d'Armor sont internes. Le week-end il est contraignant pour les jeunes d'obtenir des rendez-vous dans les auto-écoles car les demandes sont nombreuses ; il est aussi contraignant pour les familles de se déplacer, pour emmener ou chercher le jeune à son rendez-vous...en plus des autres activités du week-end. Aussi, nous proposons de faciliter la vie de l'élève en lui donnant la possibilité de suivre des leçons de code de la route (ou de conduite) en semaine, en faisant venir l'auto-école directement au CFA. Marie-Claude LE ROUX, de l'école de conduite Pontrivienne, propose donc : de passer son code de la route en suivant des séances dans une salle mise à disposition par le CFA, par ailleurs, selon la formule choisie elle peut venir prendre et ramener l'élève directement au CFA pour des leçons de conduites. *(Dans ce cas prévoir, pour le Bureau Vie Scolaire, un consentement écrit spécifique autorisant le jeune à quitter le CFA avec l'auto-école pour les séances. L'auto-école confirmant, de son côté, les séances au Bureau Vie Scolaire)*

Comme tout les autres auto-écoles, plusieurs possibilités existent :

- Code de la route
- Conduite :
 - x Permis AAC (conduite accompagnée ; dès 16 ans)
 - x Permis B
 - x Formation accélérée...etc.

Pour la formule « permis à 1 € », merci de prendre contact avec l'auto-école préalablement.

Pour tout renseignement :

- ➔ L'auto-école : Marie-Claude LE ROUX au 02 96 91 33 33
- ➔ Le CFA : Eric LE JOUAN (Éducateur Vie Scolaire) au 02 96 91 35 63

CODE DE LA ROUTE

Les séances se déroulent le mardi soir et le jeudi soir, de 18 h à 19 h, dans une salle du CFA (TV, DVD...). L'encadrement est assuré par l'auto-école.

Le forfait comprend : Les frais de dossier, la première présentation à l'examen, le livre du code, les leçons (illimité jusqu'à la réussite).



Le forfait : 280 €

IMPORTANT : A chaque vacances, un relevé de présence aux séances de code de la route sera adressé directement aux familles qui en font la demande auprès d'Eric LE JOUAN. En effet, certains inscrits au code prennent cela avec dilettantisme...Or, seuls l'assiduité aux séances et le travail personnel d'apprentissage sur le livre (y compris le week-end) conditionnent la réussite à l'examen du code !



CONDUITE

La conduite c'est obligatoirement au minimum : une heure d'évaluation et 20 heures de pratique.

Mais attention, chaque personne est différente et parfois il est nécessaire de passer plus d'heures de pratique...les prix données ci-dessous ne sont donc pas un forfait.

- Heure de conduite : 38 €
- Acompte à la 1^{ère} leçon de conduite : 190 €
(Et ensuite règlement toutes les 5 heures)
- Présentation à l'examen : 80 €

(tarifs au 1^{er} mai 2010)

(Pour la présentation à l'examen, les comptes doivent être soldés)



**Attention : seuls les dossiers complets
seront acceptés pour l'inscription auprès de l'auto-école :**

- ❑ Un extrait d'acte de naissance
- ❑ Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- ❑ Un certificat de recensement (*photocopie*)
- ❑ Le certificat d'ASSR 2^e niveau (*pour ceux nés après le 01/01/1980*)
- ❑ Quatre photos d'identités (*aux normes Préfectorales*)
- ❑ Quatre enveloppes timbrées (*format A5*) dont une seule comportant le Nom-Prénom et adresse complète.
- ❑ Une enveloppe timbrée de format classique (portant le nom et le prénom de l'élève candidat et son adresse)
- ❑ Pour les 18 ans et plus : JAPD (*photocopie*)

PIECES A FOURNIR LE JOUR DE L'EXAMEN :

- Carte nationale d'identité

*Le CFA fournit la salle à l'auto-école.
Toute signature, chèque, envoi de pièces, contrats, ne se fait
qu'avec l'auto-école ; Cela n'engage en rien le CFA.*



LE CODE DE LA ROUTE

au



avec :

L'ECOLE DE CONDUITE PONTRIVIENNE

Agrément 308

Marie-Claude LE ROUX

1 place du Martray 22450 LA ROCHE DERRIEN

Tel. : 02 96 91 33 33

Portable : 06 15 72 77 85